

Conditions générales de vente

ARTICLE 1: OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les conditions générales de vente ci-après définies s'appliquent à toutes les commandes de formations passées auprès de WFS ACADEMY et à toutes les ventes de prestations de service et de conseil réalisées par WFS ACADEMY; elles excluent toute application des conditions d'achat ou de commande de nos cocontractants qui reconnaissent accepter sans réserve les présentes conditions. Les commandes de nos clients sont fermes, sauf avis contraire de notre part sous quinzaine. Sauf dérogation formelle et expresse, aucune annulation ou modification de commande de la part du client n'est opposable à WFS ACADEMY.

WFS ACADEMY se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente à tout moment. Dans ce cas les conditions générales de vente applicables seront celles en vigueur à la date de la commande.

ARTICLE 2: MODALITES D'INSCRIPTION

2.1 L'inscription à une formation doit faire l'objet d'une commande écrite signée par l'employeur du (des) participant(s).

2.2 Pour être définitive une commande doit être expressément formulée par écrit via un formulaire d'inscription WFS ACADEMY ou par courrier électronique et ce exclusivement à l'adresse définie par WFS ACADEMY. Cette commande entraîne acceptation des présentes CGV et la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance.

2.3 Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée, le cas échéant, de l'accord de l'organisme gestionnaire des fonds de formation de l'entreprise ou un acompte de 50% du montant de la formation sauf dérogation formelle de WFS ACADEMY.

2.4 Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation refuse, pour quelque motif que ce soit, de prendre en charge les frais de la formation, le règlement total et complet en incombe à l'entreprise.

ARTICLE 3: CONVOCATIONS ET AUTRES DOCUMENTS

3.1 Les convocations nominatives seront envoyées à l'entreprise qui a passé commande.

WFS ACADEMY pourra convoquer les participants à une autre adresse que celle des locaux du siège de WFS ACADEMY.

3.2 Les documents « post-formation » tels que feuille de présence, attestation, certificats, diplômes etc. seront remis dans un délai de 15 jours maximum à l'entreprise qui a passé commande.

3.3 Les documents remis aux stagiaires et/ou participants sont réservés à leur usage exclusif. Leur reproduction est interdite.

ARTICLE 4: TARIFS ET REGLEMENT DES FACTURES

4.1 Les tarifs s'entendent hors taxes, la TVA, au taux en vigueur lors de la confirmation de la commande, s'appliquant en sus. Les prix sont en Euro. Ces tarifs peuvent être modifiés à tout moment de la part de WFS ACADEMY, par exemple, en cas de changement des données fiscales ou économiques. Les modifications de tarifs n'autorisent pas le client à annuler sa commande. Les factures sont établies conformément au tarif en vigueur au jour de la confirmation de commande de formation.

4.2 WFS ACADEMY se réserve le droit de facturer des frais annexes tels que : frais de restauration, frais de documentation pédagogique, déplacement, hébergement, CD Rom, DVD, location de salle etc. ...

4.3 Les factures sont payables à réception.

Des pénalités sont appliquées dans le cas où des sommes dues ne sont pas versées à la date de paiement figurant sur la facture. Ces pénalités sont d'un taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date d'émission de la facture. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, sans qu'un rappel soit nécessaire. Si lors d'une précédente commande, l'acheteur s'est soustrait à l'une de ses obligations (défaut ou retard de règlement notamment), un refus de vente pourra lui être opposé à moins que cet acheteur ne fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement comptant.

ARTICLE 5 : FORCE MAJEURE

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de la société WFS ACADEMY.

Constitue un cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté de la société WFS ACADEMY et faisant obstacle à son fonctionnement normal tant au niveau de la dispense des formations en son (ou ses) centre (s) ou de l'envoi de formateur(s) dans quelque endroit de formation, que celui-ci soit situé dans un « Centre spécialisé » ou au sein d'une entreprise. Constituent notamment des cas de force majeure, les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de la société WFS ACADEMY ou celle d'un de ses formateurs ou sous-traitants ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie ou de l'absence à date et heure de rendez-vous de stagiaires.

ARTICLE 6 : REPORT, ANNULATION ET SOUS-TRAITANCE

6.1 WFS ACADEMY s'engage à ce que les formateurs soient parfaitement compétents dans les spécialités requises.

6.2 Dans le cas où le nombre de participants à un stage ou formation serait jugé insuffisant ou trop important, WFS ACADEMY se réserve le droit d'ajourner le stage ou formation 5 jours ouvrés avant la date prévue. Le cas échéant, les frais d'inscription préalablement réglés sont alors entièrement remboursés.

6.3 Si WFS ACADEMY se voit contraint d'annuler une formation pour des raisons de force majeure, il s'engage à organiser une nouvelle session dans les meilleurs délais.

6.4 En cas d'absence d'un formateur, WFS ACADEMY s'engage, à assurer dans les meilleurs délais, la continuité de la formation entamée.

6.5 WFS ACADEMY est autorisé à sous-traiter, totalement ou pour partie, les prestations objet des présentes conditions générales.

6.6 Toute annulation peut être faite par le client, sans frais, si l'annulation est communiquée par écrit à WFS ACADEMY au moins 10 jours ouvrés avant la date du début du stage ou formation. Le remplacement des participants est admis, sans frais, sur communication écrite à WFS ACADEMY, au plus tard la veille du début du stage ou formation, des noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient au client de vérifier si le participant possède les éventuels pré-requis obligatoires au type de stage ou formation tel que définis dans le descriptif de WFS ACADEMY.

6.7 Toute annulation, sauf cas de force majeure, par le client moins de 10 jours ouvrés avant le début du stage ou de la formation, sera facturée par WFS ACADEMY au niveau de 50% de la facture initiale prévue, montant non-imputable par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

6.8 En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage ou formation, le montant reste payable en totalité.

ARTICLE 7 : INFORMATIQUE ET LIBERTE

Dans le cadre de l'exécution des conditions générales de vente, chaque Partie s'engage (i) à se conformer à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après, le « RGPD ») et (ii) à imposer des obligations identiques à son personnel ainsi qu'à tous tiers sous son contrôle (y compris ses sociétés affiliées et ses sous-traitants, s'il en existe).

Chaque Partie consent à ce que l'autre Partie, dans le cadre ou à l'occasion de la mise en œuvre du Conditions générales de vente, collecte, traite, stocke, communique ou archive des données personnelles (au sens du RGPD) concernant ses contacts (noms, adresses e-mail et numéros de téléphone), mais seulement dans la mesure où cette collecte, ce traitement, ce stockage, cette communication ou cet archivage seront nécessaires pour exécuter le Conditions générales de vente.

Les Parties garantissent que toutes les données personnelles qu'elles pourront détenir et se communiquer l'une à l'autre, ou auxquelles elles pourront avoir accès dans le cadre ou à l'occasion de la mise en œuvre du Conditions générales de vente, ont été obtenues et sont utilisées de manière à garantir une sécurité et une confidentialité appropriées, y compris en ce qui concerne la prévention de tout accès non autorisé à ces données.

Ainsi, chaque Partie s'engage à (i) mettre en œuvre les dispositions techniques et organisationnelles permettant de garantir la protection des données personnelles détenues par la Partie concernée contre tout accès non autorisé ainsi que contre toute violation, perte, divulgation non autorisée ou destruction fortuite, et à (ii) alerter l'autre Partie si l'une de ces hypothèses se réalise, afin que celle-ci puisse alerter les personnes physiques concernées.

Dans le cadre du présent Conditions générales de vente, certaines données personnelles collectées par WFS Academy en sa qualité de responsable de traitement, sont communiquées au personnel habilité du Prestataire, lequel est destinataire de ces données personnelles.

Les traitements ultérieurs de ces données personnelles réalisés par le Prestataire n'entraînent aucune relation de sous-traitance entre les Parties. Chaque Partie demeure ainsi responsable de traitement distinct, autonome dans la définition des finalités et moyens des traitements qu'elle effectue.

En qualité de responsable de traitement au sens du RGPD des données personnelles collectées auprès des salariés de l'autre Partie, chaque Partie garantit être en pleine conformité avec les dispositions applicables à tout traitement de données personnelles réalisés dans le cadre du Conditions générales de vente.

Chaque Partie garantit aux salariés de l'autre Partie, le droit d'être informés et d'accéder aux données personnelles les concernant, le droit de rectification et d'effacement, le droit de limitation au traitement, le droit de s'opposer au traitement (dans le respect des obligations légales de chaque Partie), le droit de ne pas faire l'objet d'un traitement automatisé de données destiné à définir leur profil ou à évaluer certains aspects de leur personnalité, le droit d'émettre des directives anticipées relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données personnelles après leur décès, ainsi que le droit à la portabilité, lequel devra s'entendre strictement des données personnelles collectées directement auprès des salariés de chaque Partie.

Afin d'exercer ces droits, les salariés pourront contacter le Délégué à la protection des données désignés par chaque Partie :

Pour WFS Academy : à l'adresse email suivante : dpo@wfs.aero et à l'adresse postale suivante : Délégué à la protection des données - 6, rue du Pavé CS 11546 - 95709 - Roissy CDG - France

ARTICLE 8 : CONTESTATION ET REGLEMENT DES LITIGES

8.1 Toutes les ventes et prestations de services réalisées par la société WFS ACADEMY sont soumises à la loi française (en cas de ventes internationales, la référence sera faite à la convention de Vienne).

8.2 En cas de différend, WFS ACADEMY et l'entreprise s'engagent à trouver un arrangement amiable. A défaut, le différend sera soumis à l'appréciation des tribunaux français compétents.

ARTICLE 9 : LUTTE CONTRE LES POTS-DE-VIN ET LA CORRUPTION

9.1 Les deux Parties conviennent que, pendant la durée des présentes ou aussi longtemps que des biens et/ou services sont fournis par WFS ACADEMY :

9.1.1 Les deux Parties respectent toutes les Lois applicables en matière de lutte contre les Pots-de-vin et la Corruption (« Lois ABAC ») et restent en conformité avec toutes les Lois ABAC ;

9.1.2 Dès lors que le client prend connaissance de tout événement ou incident qui enfreindrait la présente clause 9 et/ou toute Loi ABAC, le client divulguera cette activité et des détails suffisants à WFS ACADEMY ; et

9.1.3 WFS ACADEMY a le droit de résilier le présent Contrat si le client ne respecte pas la présente clause 9 et/ou toute Loi ABAC.

ARTICLE 10 : SANCTIONS ECONOMIQUES

10.1 Le client reconnaît que WFS ACADEMY est soumise aux lois internationales sur les sanctions internationales et est tenue de prendre des mesures proactives pour gérer les risques associés aux activités sanctionnées telles que définies par ces lois. En particulier, WFS ACADEMY est soumise à :

10.1.1 toutes les lois, réglementations et traités applicables à la prestation de services dans le cadre des présentes conditions générales de vente, en particulier, les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, les lois sur les sanctions internationales et le contrôle des exportations, les embargos ou les mesures restrictives de l'Union européenne, des États membres de l'UE, du Royaume-Uni, de Singapour, les réglementations américaines de contrôle des exportations (« EAR ») et les lois concernant les sanctions administrées par l'Office of Foreign Assets Control (« OFAC ») du Département du Trésor des États-Unis ; et

10.1.2 d'autres mesures applicables liées aux contrôles commerciaux et aux sanctions administrées par les autorités gouvernementales compétentes sur les activités en vertu des présentes, (Collectivement les « Lois Commerciales »).

10.2. En conséquence, aucune Partie ne doit prendre, et chaque Partie doit s'assurer que son personnel, ses entités affiliées et les tiers engagés par cette Partie dans le cadre des activités en vertu des présentes conditions générales (les « Représentants ») ne prennent aucune mesure qui pourrait résulter ou qui est raisonnablement susceptible d'entraîner une violation des Lois Commerciales par WFS ACADEMY, y compris en utilisant les services de WFS ACADEMY, au profit de :

10.2.1 tout pays ou territoire faisant l'objet de sanctions globales, gouvernementales ou sectorielles en vertu des Lois Commerciales, y compris (tel qu'il peut être modifié par les autorités en vertu des Lois Commerciales de temps à autre) la Biélorussie, la Birmanie, Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, la Russie, la Syrie, le Venezuela et les régions ukrainiennes de Crimée, Donetsk, Kherson, Louhansk et Zaporijjia (« Pays Sanctionnés ») ;

10.2.2 une personne ou une entité figurant sur une liste de parties restreintes applicable liée aux sanctions internationales (« Liste des Sanctions »), y compris la Liste des ressortissants spécialement désignés et des personnes bloquées de l'OFAC, la Liste consolidée des sanctions financières de l'Union européenne, la Liste des sanctions du Royaume-Uni et les Listes de Singapour des personnes et entités désignées ;

10.2.3 le Gouvernement vénézuélien ; et/ou

10.2.4 une entité qui est, au total, détenue à 50 % ou plus, directement ou indirectement, ou autrement contrôlée par des personnes spécifiées aux clauses 2.2 ou 2.3, (les personnes décrites aux articles 10.2.2, 10.2.3 et 10.2.4 sont désignées collectivement comme « Personnes Sanctionnées »)

10.2.5 Un aéronef qui :

(i) est désigné sur une Liste de Sanctions,

(ii) a été identifié par le Bureau de l'industrie et de la sécurité (« BIS ») du Département du Commerce des États-Unis comme étant soumis à des restrictions en vertu de l'EAR, (les aéronefs décrits à l'article 10.2.5(i) et 10.2.5(ii) sont collectivement appelés « Aéronefs Soumis à des Restrictions »), ou

10.2.6 les marchandises qui ont été ou doivent être importées ou exportées en violation des Lois Commerciales.

10.3. Dans le cadre de l'exécution des activités prévues par les présentes conditions générales de vente, le client déclare ce qui suit :

10.3.1 à la date des présentes conditions générales de vente, ni lui ni aucun de ses Représentants ne sont ou n'agissent pour le compte de Personnes Sanctionnées ou de personnes autrement restreintes en vertu d'une Loi Commerciale, y compris par la désignation sur la Liste des entités du BIS ou sur la Liste des personnes refusées du BIS (ces personnes ainsi que les Personnes Sanctionnées sont désignées collectivement comme, les « Personnes Soumises à des Restrictions ») ; et

10.3.2 pendant la durée du Contrat, ni lui ni aucun de ses Représentants ne deviendra ou n'agira au nom de Personnes Soumises à des Restrictions qui entraînerait une violation par WFS ACADEMY ou causerait WFS ACADEMY à enfreindre les Lois Commerciales.

10.4. Le client reconnaît que WFS ACADEMY mène ses activités conformément aux normes éthiques les plus élevées, telles qu'énoncées dans le Code d'éthique et de conduite des affaires de SATS, et WFS ACADEMY se réserve le droit de refuser toute activité en vertu des présentes conditions générales de vente qui serait incompatible avec ces normes.

10.5. Dans le cas où WFS ACADEMY a une croyance raisonnable et de bonne foi (i) que le client ou l'un des Représentants du client s'est livré à une conduite en violation des présentes conditions générales de vente, des lois applicables ou des Lois Commerciales en relation avec des prestations ou des transactions en vertu des présentes conditions générales, ou est devenu une Personne Soumise à des Restrictions ou agit au nom d'une Personne Soumise à des Restrictions ou d'un Pays Sanctionné, ou (ii) que l'exécution de prestations dans le cadre du Contrat pourrait impliquer des prestations au profit d'Aéronefs Soumis à des Restrictions, ou (iii) que la poursuite de la prestation de services dans le cadre du Contrat pourrait mettre WFS ACADEMY en violation des lois applicables, des Lois Commerciales ou de ses politiques internes concernant le respect des Lois Commerciales, WFS ACADEMY se réserve le droit de suspendre les prestations en vertu des présentes conditions générales ou de résilier les présentes conditions générales immédiatement. En cas de suspension des prestations ou de résiliation pour une telle raison, aucune autre compensation ne sera due par WFS ACADEMY au client pour ou en relation avec toute transaction passée, en cours ou future ou pour toute autre raison en vertu des présentes conditions générales.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITE

11.1 La responsabilité de WFS ACADEMY ne doit en aucun cas dépasser le montant des prestations objet des présentes conditions générales.

11.2 WFS ACADEMY ne sera en aucun cas responsable envers le client au titre de ou en lien avec les présentes conditions générales, qu'il s'agisse d'une responsabilité contractuelle, délictuelle (y compris quasi-délictuelle), précontractuelle ou fondée sur d'autres déclarations (autre que la responsabilité pour dol), une demande d'indemnisation, de restitution ou autre due à, découlant de ou se rapportant aux stipulations des présentes conditions générales, pour :

(a) un manque à gagner ;

(b) une perte d'activité ;

(c) une interruption d'activité ou des services de remplacement ;

(d) une perte de valeur du fonds de commerce ;

(e) un préjudice purement économique (y compris la perte d'économies prévues ou la perte de chiffre d'affaires) ; ou

(f) pour tous autres frais ou dommages indirects ;

dans chaque cas, que ce préjudice ait ou non été envisagé par une partie à la date des présentes conditions générales.